

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### « AUTO-ENTREPRENEUR »

*Mises à jour le [04/08/2023]*

#### ARTICLE 1 - IDENTITE

##### 1.1. Société éditrice

L'Application LEYA (ci-après « l'Application »), objet des présentes conditions générales de vente, est éditée par :

SOCIAL SOLUTIONS (ci-après le « Vendeur »)

Forme juridique : Société par actions simplifiées

SIRET : 953 718 343 00015

Adresse : 84 B, avenue du 8 mai 1945 – 13240 Septèmes-les-Vallons

Adresse mail : [direction@leya-socialsolutions.com](mailto:direction@leya-socialsolutions.com)

Téléphone : 06.29.80.21.06

##### 1.2. Directeur de publication

Le Directeur de publication est : Yamna BENAZOUZ.

##### 1.3. Hébergement

L'Application est hébergée par : la société OVH, SAS, 2 rue Kellermann 59100 Roubaix, inscrite au RCS de Roubaix au numéro B424 761 419.

Téléphone : 1007

#### ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'Application permet la mise en relation de différents acteurs français dans le secteur du travail social à savoir les GESTIONNAIRES d'établissements français (ci-après dénommés le « GESTIONNAIRE ») d'une part, et les personnes travaillant dans le domaine du travail social à savoir les Auto-entrepreneurs (ci-après « l'Auto-entrepreneur »), d'autre part.

L'Application offre la possibilité aux GESTIONNAIRES de diffuser des offres de mission et aux Auto-entrepreneurs de proposer leurs prestations.

L'utilisation de l'Application est payante aussi bien pour les GESTIONNAIRES que les Auto-entrepreneurs.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'adressent aux Auto-entrepreneurs qui s'abonnent à la Solution LEYA. Elles ont pour objet d'en définir les conditions et les modalités.

Lors de l'inscription en ligne l'Application, l'Auto-entrepreneur doit accepter les Présentes Conditions Générales de Vente. A défaut, son inscription ne sera pas validée.

En s'abonnant à l'Application, l'Auto-entrepreneur adhère pleinement aux présentes Conditions Générales de Vente.

L'Auto-entrepreneur déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce expressément de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment ses propres conditions générales de vente et/ou d'achat.

### **ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES SERVICES PROPOSES PAR L'APPLICATION**

L'Application met à disposition des GESTIONNAIRES et des Auto-entrepreneurs travaillant dans le secteur du travail social une plateforme permettant de les mettre en relation afin de réaliser des missions/prestations.

En s'abonnant à l'Application, l'Auto-entrepreneur peut :

- Créer son compte en ligne ;
- Diffuser son identité, sa profession, sélectionner les secteurs d'activité du travail dans lesquels ils souhaitent travailler, ses disponibilités avec la localisation, ses tarifs et son statut en fonction de son expérience (débutant, junior, expérimenté, confirmé) :
  - o Le statut Débutant correspond à 0 à 1 année d'expérience ;
  - o Le statut Junior correspond à 2 à 4 années d'expérience
  - o Le statut Confirmé correspond à 5 à 9 années d'expérience.
  - o Le statut Expérimenté correspond au-dessus de 10 années d'expérience.Cette classification de l'expérience de l'Auto-entrepreneur sera effectuée par SOCIAL SOLUTIONS en fonction des critères indiqués ci-dessus.
- Répondre à des offres de mission proposées par des GESTIONNAIRES en validant les demandes :
  - o Classement des Auto-entrepreneurs : les profils des Auto-entrepreneurs seront classés par ordre alphabétique, disponibilité, expériences professionnelles (débutant, junior, confirmé et expérimenté) et la zone géographique (du plus proche au plus loin).
  - o Le GESTIONNAIRE aura accès à la photographie de l'Auto-entrepreneur si celui-ci en a téléchargé une, son CV, des disponibilités et tarifs.
  - o Le GESTIONNAIRE concerné adressera via la Plateforme un mail et une notification sur l'Application. L'Auto-entrepreneur est informé que l'envoi du mail sera généré par l'Application de telle sorte qu'à ce stade, le GESTIONNAIRE n'aura pas connaissance de l'adresse mail de l'Auto-entrepreneur.
  - o Si l'Auto-entrepreneur valide l'offre reçue par mail ou notification sur l'application mobile, une notification de confirmation et email sera envoyé au GESTIONNAIRE. L'Auto-entrepreneur est informé que la mission sera accordée au premier Auto-entrepreneur qui l'acceptera.

Le GESTIONNAIRE aura alors accès au numéro de téléphone et à l'adresse mail de l'Auto-entrepreneur. Il aura aussi la possibilité de lire le CV, les diplômes et certificats de l'Auto-entrepreneur.

Cet accès sera maintenu le temps de la mission. Au terme de celle-ci, le GESTIONNAIRE n'y aura plus accès, les données seront alors chiffrées.

- Émettre des factures en ligne. Ces factures seront alors disponibles dans le compte en ligne du GESTIONNAIRE qui pourra les télécharger selon l'abonnement.
- Lors de son inscription, l'Auto-entrepreneur pourra indiquer ses tarifs journaliers, ses tarifs horaire journaliers, ses tarifs de nuit et ses tarifs horaire de nuit en HT. En fonction de la durée de la mission et du tarif, ce dernier pourra valider la facture en ligne au terme de la mission.

## **ARTICLE 4 – UTILISATION DE LA PLATEFORME LEYA**

### **4.1. Prérequis technique**

L'Auto-entrepreneur déclare et reconnaît avoir bénéficié pendant la phase de négociation, et avant son engagement, de toutes les informations nécessaires et utiles pour lui permettre de s'engager en toute connaissance de cause et avoir obtenu toute information susceptible de déterminer son consentement qu'il pouvait légitimement ignorer quant aux services proposés par SOCIAL SOLUTIONS.

L'Auto-entrepreneur doit :

- Disposer de la capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales conformément à l'article 1145 du code civil ;
- Remplir les conditions requises pour l'utilisation de l'Application, en tant qu'Auto-entrepreneur ;
- Disposer d'un équipement informatique adapté pour accéder à l'Application ;
- Disposer d'un accès Internet dont le coût reste à la charge de l'Auto-entrepreneur ;
- Disposer d'une adresse de courrier électronique active ;
- Être informé que son engagement ne nécessite pas de signature manuscrite ou électronique ;

L'Application est accessible en téléchargement sur smartphone avec un système d'exploitation IOS ou Android.

### **4.2. Création du compte en ligne**

Afin de pouvoir utiliser l'Application, l'Auto-entrepreneur doit, au préalable, s'inscrire en ligne et créer son compte.

L'Auto-entrepreneur doit renseigner différentes informations :

- Son identité à savoir nom, prénom, sexe ;
- Une photographie (optionnel) ;

- Un numéro de téléphone ;
- Une adresse de courrier électronique ;
- Son adresse postale ;
- Un extrait kbis de moins de trois (3) mois ;
- Les justificatifs relatifs à ses diplômes et certificats en relation avec sa profession ;
- Une pièce d'identité. Cette pièce d'identité sera supprimée après vérification de sa concordance avec l'extrait SIRENE. Les informations et explications sur ce point sont disponibles dans la politique de confidentialité ;
- Son CV ;
- Une attestation de responsabilité civile professionnelle.

Lors de l'inscription, les champs suivis d'une étoile doivent obligatoirement être renseignés. A défaut, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

L'Auto-entrepreneur s'engage à ce que les informations renseignées soient exactes et à les maintenir à jour via son Compte en ligne.

Une fois les informations renseignées, l'Auto-entrepreneur doit accepter les présentes Conditions Générales de Vente.

Ensuite, l'Auto-entrepreneur doit renseigner ses coordonnées bancaires afin de permettre à SOCIAL SOLUTIONS de prélever le montant mensuel de l'abonnement.

Lorsque les pièces demandées sont téléchargées, SOCIAL SOLUTIONS procédera à la validation de l'inscription et la classification en fonction de son expérience dans les 72h ouvrées de la création du compte. Si le compte est validé, l'Auto-entrepreneur en sera informé par courrier électronique et il pourra utiliser l'Application.

Si l'inscription n'est pas validée, SOCIAL SOLUTIONS lui adressera un courrier électronique avec les motifs de refus de ladite inscription.

Cette validation a pour objectif de vérifier la cohérence entre le CV, les diplômes et l'identité de l'Auto-entrepreneur.

Ensuite, l'accès au compte en ligne se fera grâce à un identifiant et un mot de passe.

#### 4.3. Identifiant et mot de passe

Lors de son inscription, l'Auto-entrepreneur choisit un mot de passe ; l'identifiant de ce dernier correspondant à son adresse mail.

Le mot de passe doit contenir 12 caractères comprenant au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

L'Auto-entrepreneur est donc le seul responsable de la conservation du caractère confidentiel de son identifiant et de son mot de passe. La perte du mot de passe et/ou de l'identifiant ne saurait être imputée à SOCIAL SOLUTIONS.

En cas d'utilisation non autorisée de son identifiant et/ ou de son mot de passe ou de l'oubli de son mot de passe, l'Auto-entrepreneur devra suivre la procédure indiquée l'Application.

L'Auto-entrepreneur devra informer sans délai SOCIAL SOLUTIONS s'il constate une faille de sécurité relative à la communication volontaire ou au détournement d'identifiant et/ou de mot de passe, afin que SOCIAL SOLUTIONS puisse prendre sans délai toute mesure adaptée en vue de remédier à la faille de sécurité. SOCIAL SOLUTIONS procédera à une réinitialisation des identifiants et mot de passe.

A l'occasion des connexions ultérieures, l'Auto-entrepreneur devra expressément indiquer son identifiant et son mot de passe pour accéder à son compte et aux différentes fonctionnalités de l'Application.

L'Auto-entrepreneur est informé qu'il est conseillé de modifier son mot de passe annuellement sans qu'un ancien mot de passe puisse être réutilisé.

## **ARTICLE 5 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE L'ABONNEMENT A L'APPLICATION**

L'abonnement entrera en vigueur à compter de la date de souscription.

### **5.1. Utilisation gratuite de l'Application**

Dans le cadre d'une utilisation gratuite, le point de départ de cette utilisation a lieu dès lors que l'Auto-entrepreneur s'inscrit sur l'Application.

L'inscription dans le cadre d'une utilisation gratuite est à durée indéterminée. L'Auto-entrepreneur peut y mettre fin quand il le souhaite sans préavis. Pour ce faire, l'Auto-entrepreneur devra cliquer sur le bouton supprimer mon compte disponible sur l'Application.

### **5.2. L'abonnement payant**

L'abonnement est mensuel et renouvelable par tacite reconduction mois par période (mensuel, trimestriel, annuel) à la date anniversaire de l'abonnement. L'Auto-entrepreneur aura la faculté de ne pas renouveler l'abonnement en cliquant sur le bouton de désabonner disponible dans son compte en ligne au moins mis avant le terme du mois en cours.

## **ARTICLE 6 - CONDITIONS FINANCIERES**

### **6.1. Tarif**

L'inscription et l'utilisation de l'Application par l'Auto-entrepreneur est gratuite. Cependant, si ce dernier souhaite bénéficier de l'option de facturation et/ou de l'option certification, le montant de ces options est indiqué sur l'Application.

Les prix sont affichés en Euros, Hors Taxes (HT) et sont augmentés de la TVA en vigueur.

SOCIAL SOLUTIONS se réserve la faculté de modifier le tarif applicable en cours d'abonnement pour des raisons réglementaires, de règles légales ou de nouveaux services mis à disposition via la Plateforme LEYA.

Dans cette hypothèse, SOCIAL SOLUTIONS en informera au préalable l'Auto-entrepreneur par courriel adressé à l'adresse indiquée dans le compte en ligne de l'Auto-entrepreneur, au moins trente (30) jours avant l'entrée en vigueur du nouveau tarif.

Lors de la connexion ultérieure, l'Auto-entrepreneur devra accepter ou refuser le nouveau tarif. Dans l'hypothèse d'un refus, l'abonnement de l'Auto-entrepreneur ne sera pas renouvelé et prendra fin automatiquement au terme du mois en cours.

#### 6.2. Délai de paiement

Le paiement interviendra chaque mois, à la date de souscription à l'abonnement.

Une facture sera émise par SOCIAL SOLUTIONS et disponible dans le compte en ligne de l'Auto-entrepreneur sur l'Application.

#### 6.3. Moyens de paiement

Le paiement de l'abonnement sera effectué par prélèvement bancaire ou par carte bancaire via la passerelle de paiement Stripe.

##### *Paiement par prélèvement*

L'Auto-entrepreneur peut souscrire à différents types d'abonnements en entrant ses coordonnées bancaires sur l'interface mis en place par Stripe qui interviendra comme passerelle de paiement et sera en charge du renouvellement automatique de l'abonnement choisi par l'utilisateur.

L'Auto-entrepreneur s'engage à ce que son compte bancaire soit suffisamment fourni pour permettre le prélèvement.

Tous frais qui seraient mis à la charge de SOCIAL SOLUTIONS en cas de prélèvement refusé, sera refacturé à l'Auto-entrepreneur.

##### *Paiement par carte bancaire*

Toutes les informations concernant votre carte bancaire sont sécurisées par un cryptage via Stripe.

L'Auto-entrepreneur garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser la carte bancaire pour le paiement de l'abonnement à l'Application.

#### 6.4. Intérêt de retard et pénalités

Si le paiement n'était pas honoré pour quelle que raison que ce soit, le retard ou le non-paiement entrainera de plein droit et sans mise en demeure préalable, la production d'intérêt à compter de la date de paiement au taux de 4 fois le taux d'intérêt légal.

L'Auto-entrepreneur sera, par ailleurs, redevable d'une indemnité forfaitaire de (quarante) 40 € pour les frais de recouvrement.

SOCIAL SOLUTIONS pourra résilier l'abonnement dans les conditions de l'article 12 des présentes conditions générales.

## **ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE SOCIAL SOLUTIONS**

#### 7.1. Accessibilité et disponibilités de l'Application

SOCIAL SOLUTIONS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens afin d'assurer l'accessibilité de l'Application.

SOCIAL SOLUTIONS est accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7, à l'exception des opérations de maintenance. SOCIAL SOLUTIONS informera l'Auto-entrepreneur par courrier électronique (48h) quarante-huit heures avant l'opération de maintenance.

L'Auto-entrepreneur est informé que la connexion aux services s'effectue via le réseau Internet. Il est averti des aléas techniques qui peuvent affecter ce réseau et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible. SOCIAL SOLUTIONS ne peut être tenue responsable des difficultés d'accès aux services dus à des perturbations du réseau Internet.

L'Auto-entrepreneur bénéficie d'une assistance technique par mail : [support@leva-socialsolutions.com](mailto:support@leva-socialsolutions.com).

## 7.2. Sécurité

En cas de faille de sécurité constatée par SOCIAL SOLUTIONS, de nature à compromettre gravement la sécurité du site et des données du GESTIONNAIRE, SOCIAL SOLUTIONS pourra procéder, sans préavis, à une interruption momentanée des services afin de remédier à la faille de sécurité dans les meilleurs délais.

SOCIAL SOLUTIONS s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques, organisationnelles et physiques conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité de l'Application ainsi que des données hébergées. SOCIAL SOLUTIONS s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'assurer la conservation et l'intégrité physique des données hébergées par l'intermédiaire de son Application.

## 7.3. Conservation des données d'identification

Conformément à l'article 6-II de la loi sur la confiance dans l'économie numérique n°2004-575 du 21 juin 2004 et son décret d'application n°2011-219 du 25 février 2011, en sa qualité d'hébergeur, SOCIAL SOLUTIONS est soumise à l'obligation légale de conserver les données d'identification des personnes ayant créé un compte sur l'Application

SOCIAL SOLUTIONS pourra être amenée à communiquer ces données d'identification sur demande de l'autorité judiciaire.

## 7.4. Exonération de responsabilité

SOCIAL SOLUTION agit en qualité d'intermédiaire et ne peut pas être assimilée à une Entreprise de recrutement ou à un employeur. SOCIAL SOLUTIONS ne saurait être tenue responsable des manquements que commettrait un GESTIONNAIRE vis-à-vis d'un Auto-entrepreneur et vice-versa.

Il n'appartient pas à SOCIAL SOLUTIONS de vérifier que l'Auto-entrepreneur est habilité à effectuer les missions proposées par le GESTIONNAIRE. Les formalités, la vérification des délais légaux ainsi que la vérification du casier judiciaire ne relèvent pas de la responsabilité de SOCIAL SOLUTIONS.

De la même manière, SOCIAL SOLUTIONS n'intervient que pour mettre en relation les GESTIONNAIRES et les Auto-entrepreneurs.

Elle n'intervient en aucun cas dans la rédaction des offres de missions des GESTIONNAIRES et à aucun titre dans la conclusion des contrats liant les GESTIONNAIRES aux Auto-entrepreneurs.

Elle ne vérifie en aucun cas les conditions, modalités, formalités ou délais légaux requis à la conclusion d'un contrat entre un GESTIONNAIRE et un Auto-entrepreneur. Elle ne perçoit à ce titre aucune commission si un contrat est signé entre un GESTIONNAIRE et un Auto-entrepreneur.

SOCIAL SOLUTIONS ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une inexécution ou d'un retard dans l'exécution de ses services lorsque cette inexécution ou ce retard est du fait de l'Auto-entrepreneur ou d'un cas de force majeure (notamment blocage, défaillance des réseaux de télécommunications, d'insurrections, guerre civile, guerre, opérations militaires, état d'urgence national ou local, épidémie, feu, foudre, explosion, grève, inondation, tempête, fait d'un tiers).

De la même manière, la responsabilité de SOCIAL SOLUTIONS ne pourra pas être engagée dans les hypothèses suivantes :

- Lorsque l'Application est utilisée par l'Auto-entrepreneur dans un cadre non prévu par les présentes Conditions Générales de Vente ;
- Lorsque survient tout dommage qui résulterait d'une faute ou d'une négligence de l'Auto-entrepreneur ;
- Lorsque les données sont créées, stockées, communiquées et/ ou diffusées par l'Auto-entrepreneur.

## **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DE L'AUTO-ENTREPRENEUR**

### **8.1. Obligation de l'Auto-entrepreneur vis-à-vis de SOCIAL SOLUTIONS**

L'Auto-entrepreneur s'engage à respecter les présentes Conditions Générales de Vente.

L'Auto-entrepreneur s'engage à renseigner à SOCIAL SOLUTIONS des informations exactes et à mettre à jour les données qu'il renseigne. Cela concerne notamment mais pas uniquement le CV et l'attestation de responsabilité civile.

L'Auto-entrepreneur reconnaît qu'il agit dans le cadre de son activité professionnelle qu'il exerce sur le territoire français. En conséquence, l'Auto-entrepreneur reconnaît qu'il n'a ni la qualité de consommateur, ni la qualité de non-professionnel, et qu'à ce titre il ne peut bénéficier des dispositions du Code de la consommation.

L'Auto-entrepreneur s'engage à utiliser l'Application conformément à sa destination et à veiller à s'assurer que son équipement lui permet d'accéder à l'Application. Il appartient à tout Auto-entrepreneur de s'assurer que le service proposé par SOCIAL SOLUTIONS correspond à ses besoins.

L'Auto-entrepreneur est responsable de sa conduite et de tout contenu créé, stocké ou transmis dans le cadre du service proposé par SOCIAL SOLUTIONS.

Dans le cadre de l'utilisation de l'Application afin d'émettre ses factures destinées aux GESTIONNAIRES, l'Auto-entrepreneur s'engage à effectuer toute déclaration fiscale et comptable au regard de son activité.

L'Auto-entrepreneur s'engage à ne causer aucun préjudice technique à SOCIAL SOLUTIONS. Il s'engage notamment à ne pas porter atteinte à l'intégrité physique ou informatique du serveur ou des serveurs en usant de programmes, fichiers infectés par des virus ou tous autres programmes informatiques de même nature qui seraient susceptibles de perturber le fonctionnement du service, de prendre le contrôle d'un poste informatique à distance. L'Auto-entrepreneur sera seul responsable du préjudice pouvant résulter de ses actions.

L'Auto-entrepreneur s'engage donc à ne pas utiliser l'Application pour enfreindre la loi en vigueur et ne pas encourager un tiers à enfreindre la loi.

L'Auto-entrepreneur s'interdit :

- D'utiliser l'Application pour tout autre traitement non autorisé par SOCIAL SOLUTIONS ;
- De mettre à disposition ses accès à des tiers non autorisés dans le cadre d'un prêt, d'une location ou d'une cession à titre gratuit ou onéreux.

Dans l'hypothèse où l'abonnement serait résilié aux torts de l'Auto-entrepreneur, celui-ci s'interdit de se réinscrire sur l'Application. A défaut, il est expressément informé que SOCIAL SOLUTIONS aura la faculté de résilier le nouvel abonnement.

## 8.2. Obligations de l'Auto-entrepreneur vis-à-vis des GESTIONNAIRES

Il appartient à l'Auto-entrepreneur, dans le cadre de la conclusion éventuelle de missions avec des GESTIONNAIRES, grâce à la mise en relation via l'Application de se renseigner auprès de ses conseils, sur les conditions, modalités, formalités, délais légaux à respecter dans le cadre de son activité. Aucun conseil à ce titre ne sera délivré par SOCIAL SOLUTIONS.

L'Auto-entrepreneur est responsable de l'ensemble des informations qu'il communique au GESTIONNAIRE pour effectuer la mission.

L'Auto-entrepreneur s'engage à ne pas utiliser l'Application afin de diffuser un message et/ou des pièces jointes :

- Ayant pour but d'usurper l'identité d'autrui, ce fait constituant un délit pénal ;
- Ayant pour but de menacer, harceler ou intimider un Autoentrepreneur ;
- Contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- Portant atteinte au droit à l'image et à la vie privée d'autrui ;

- Portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle d'une tierce personne (marque, droit d'auteur, dessins et modèles). La contrefaçon étant réprimée par 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amendes ;
- Qui constituerait une infraction aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (injure, diffamation etc) ;
- A caractère pornographique et notamment d'un mineur et de manière générale, tout acte se rapportant à des contenus de nature pornographique ou indécente ;
- A caractère fasciste, xénophobe, raciste, homophobe ou sectaire ;
- A caractère malveillant, vulgaire, obscène ou frauduleux ;
- Des propos et /ou images à caractère insultant, humiliant ou portant atteinte à la vie privée d'une personne ;
- Susceptible de porter atteinte au respect de la protection humaine ou de sa dignité, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la protection des mineurs ;
- Encourageant, contenant ou provoquant à la discrimination, l'injure, la haine ou la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment en raison de leur origine ou de leur appartenance ou non à une ethnie, une nation, une race ou une religion, de leur handicap, de leurs préférences sexuelles ou de toute autre différence ;
- Faisant l'apologie ou la négation ou la remise en question des crimes de guerre et/ou contre l'humanité (révisionnisme) ;
- Encourageant la commission de crimes et délits ou le commerce et la consommation de substances illicites, la prostitution, le terrorisme, les agressions sexuelles, le vol, le suicide, la violence, les dégradations et détériorations volontaires dangereuses pour les personnes, les atteintes à l'autorité de la Justice ;
- Portant atteinte au droit de la personnalité (atteinte à la vie privée, divulgation d'une image sans l'autorisation de la personne, divulgation de données privées et/ ou personnelles ...).

## ARTICLE 9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 9.1. Les marques

SOCIAL SOLUTIONS est titulaire des deux marques françaises déposées auprès de l'INPI suivantes :

- La marque figurative LEYA n°4973642 ;
- La marque verbale LEYA n° 4973595 ;

L'utilisation de l'Application n'entraîne aucun transfert de propriété au profit de l'Auto-entrepreneur.

Toute reproduction des marques sans l'autorisation préalable et écrite de SOCIAL SOLUTIONS est constitutive d'un acte de contrefaçon et sera susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.

## 9.2. L'Application LEYA

SOCIAL SOLUTIONS est propriétaire des droits d'auteur sur l'Application au sens des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. Ces droits de propriété intellectuelle couvrent l'Application et le site dans sa globalité ainsi que chaque élément à savoir notamment la Charte graphique, le contenu rédactionnel, les photographies, logiciels, dessins, bases de données.

Par conséquent, l'Auto-entrepreneur n'acquiert auprès de SOCIAL SOLUTIONS qu'une licence d'utilisation de l'Application. La licence concédée par SOCIAL SOLUTIONS sur l'Application à l'Auto-entrepreneur est strictement personnelle, elle a un caractère non exclusif, non cessible, et non transmissible à des tiers. Ce droit d'accès aux services proposés par SOCIAL SOLUTIONS est conditionné à la validité du moyen de paiement si l'Auto-entrepreneur choisit un abonnement payant ou à la validation de l'inscription si l'Auto-entrepreneur ne choisit aucun abonnement.

L'Auto-entrepreneur accepte les termes de la licence d'utilisation de l'Application, lors de l'acceptation des Conditions Générales de Vente.

En conséquence de cette acceptation, l'Auto-entrepreneur s'engage à utiliser l'Application dans les conditions strictement définies par les présentes Conditions Générales de Vente et dans le respect des dispositions légales applicables.

Dans le cadre de la licence d'utilisation de l'Application accordée à l'Auto-entrepreneur par SOCIAL SOLUTIONS, celui-ci s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété de SOCIAL SOLUTIONS sur l'Application et notamment :

- (i) S'engage à ne les utiliser que conformément à leur destination professionnelle, c'est-à-dire pour les seuls besoins de son activité ;
- (ii) S'interdit de les mettre à la disposition de tiers, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit, à titre gratuit ou onéreux ;
- (iii) Tout manquement de l'Auto-entrepreneur à ses obligations permettra à SOCIAL SOLUTIONS de résilier immédiatement et de plein droit la présente licence d'utilisation, par simple notification par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Toute reproduction partielle ou totale du contenu de l'Application appartenant à SOCIAL SOLUTIONS sans son autorisation préalable et écrite, constitue un acte de contrefaçon susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.

Il est cependant interdit à l'Auto-entrepreneur :

- (i) De reproduire et/ou représenter par quelque moyen que ce soit le contenu de l'Application que ce soit à titre onéreux ou gratuit ;
- (ii) D'utiliser l'Application de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'une solution similaire, équivalente ou de substitution ;
- (iii) De mettre à disposition directe ou indirecte l'Application au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession, prêt ;
- (iv) D'adapter, de modifier, d'arranger l'Application pour quelque raison que ce soit notamment en vue de la création d'une plateforme dérivée ou entièrement nouvelle ;
- (v) Chercher à contourner les mesures de protection mises en place par SOCIAL SOLUTIONS.

### 9.3. Garanties

SOCIAL SOLUTIONS garantit que l'Application ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

A ce titre, SOCIAL SOLUTIONS garantit à l'Auto-entrepreneur contre tout recours, réclamation ou revendication d'un tiers concernant les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'Application.

Dans une telle hypothèse, SOCIAL SOLUTIONS s'engage à tout mettre en œuvre afin de permettre à l'Auto-entrepreneur de continuer d'utiliser la Plateforme.

De son côté, l'Auto-entrepreneur s'engage à signaler immédiatement à SOCIAL SOLUTIONS toute contrefaçon de l'Application dont il aurait connaissance, SOCIAL SOLUTIONS étant libre de prendre les mesures qu'elle jugera appropriées.

### **ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES**

L'utilisation des données personnelles fait l'objet d'une [politique de confidentialité](#) accessible sur l'Application.

### **ARTICLE 11 - MODIFICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

SOCIAL SOLUTIONS se réserve la possibilité de modifier et de mettre à jour les Conditions Générales de Vente notamment dans l'hypothèse de l'évolution et/ou de la modification de ses services, de l'évolution de la loi et/ou de la jurisprudence.

SOCIAL SOLUTIONS en informera l'Auto-entrepreneur par courrier électronique (TRENTE) 30 jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales de vente.

Lors de toute nouvelle connexion postérieure à l'information délivrée par SOCIAL SOLUTIONS, l'Auto-entrepreneur devra accepter ou refuser lesdites nouvelles conditions générales de vente.

En cas d'acceptation, celles-ci entreront en vigueur automatiquement au terme de ce délai de TRENTE (30) jours.

En cas de refus et par exception à l'article 12 des présentes conditions générales de vente, l'abonnement de l'Auto-entrepreneur prendra automatiquement fin au terme du mois d'abonnement (gratuit ou payant) en cours.

#### **ARTICLE 12 – RESILIATION ANTICIPEE DE L'ABONNEMENT**

En cas de non-respect de l'une des clauses des présentes conditions générales de vente par l'une ou l'autre des parties, l'abonnement (gratuit ou payant) pourra être résilié de manière anticipée par la partie lésée.

Il est expressément convenu que cette résiliation aura lieu de plein droit QUINZE (15) jours après la date de réception ou la date de première présentation du courrier de mise en demeure de s'exécuter, restée en tout ou partie, sans effet.

La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire. La mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause conformément à l'article 1225 du code civil.

La résiliation sera de plein droit sans qu'il soit besoin de la faire constater par une décision de justice.

#### **ARTICLE 13 – CONSEQUENCES DU TERME DE L'ABONNEMENT**

Au terme du Contrat pour quelle que raison que ce soit, l'Auto-entrepreneur devra, avant la fermeture définitive de son compte en ligne au choix :

- Télécharger ses documents disponibles dans son compte en ligne ;
- Supprimer ses documents disponibles dans son compte en ligne ;
- Récupérer l'ensemble des données le concernant en cliquant sur le bouton « récupérer mes données ».

#### **ARTICLE 14 – DIVERS**

##### **14.1. Nullité et indépendance des clauses**

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des stipulations des présentes serai(en)t ou deviendrait(en)t nulle(s), illégale(s) ou jugée(s) inapplicable(s) pour quelque raison que ce soit, la validité, la légalité ou l'applicabilité de toute autre stipulation des présentes Conditions Générales de Vente ne serait aucunement affectée ou altérée, à moins que ces autres stipulations fassent partie intégrante ou soient clairement indissociables des dispositions invalidées ou jugées inapplicables ou que leur annulation remette en cause l'équilibre général des présentes Conditions Générales de Vente.

En cas d'annulation ou d'inapplicabilité d'une des stipulations des Conditions Générales de Vente, considérée comme non substantielle, les Parties s'efforceront de négocier une clause économiquement équivalente.

##### **14.2. Tolérance**

L'incapacité de l'une ou l'autre des Parties à exercer ses droits pour non-respect par l'autre Partie des termes des Conditions Générales de Vente ne sera pas interprétée comme une renonciation permanente à l'exercice du droit d'exercer un droit de recours ni comme un retard dans l'exécution des termes des présentes Conditions Générales de Vente.

#### 14.3. Comportement loyal et de bonne foi

SOCIAL SOLUTIONS et l'Auto-entrepreneur s'engagent à se comporter entre eux de manière loyale.

SOCIAL SOLUTIONS et l'Auto-entrepreneur s'engagent notamment à porter sans délai à la connaissance de l'autre Partie, tout différend ou difficulté qu'elle pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution des présentes.

#### 14.4. Titres

Les titres introduisant les différents articles des présentes Conditions Générales de Vente servent uniquement à en faciliter la lecture. Les Titres ne doivent aucunement servir d'outil d'interprétation de quelque droit, obligation des présentes Conditions Générales de Vente.

#### 14.5. Droit applicable et langage du contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue françaises et sont soumises au droit français.

### **ARTICLE 15 – RESOLUTION AMIABLE DU LITIGE**

En vue de trouver une solution à tout litige qui surviendrait dans la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des présentes, SOCIAL SOLUTIONS ou l'Auto-entrepreneur adressera à l'autre Partie une lettre recommandée avec accusé de réception sur support papier et/ou numérique afin de faire état de ses réclamations.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation du présent article serait déclarée irrecevable.

Si au terme d'un délai de TRENTE (30) jours à compter de la réception du courrier, aucune solution amiable n'est trouvée, chacune des Parties pourra saisir le Tribunal compétent.